# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
# du 10 Mars 2020

L'an deux mil vingt, le 10 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de MAZERAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Micheline BERTHELOT, Maire.

Date de la convocation et publication : 04 mars 2020

Présents : BERTHELOT Micheline – CHEMINADE Monique - BARBIER Mathieu – BOLLEAU Bernard GACHIGNARD Danielle - GRELET Jean-Claude - MARCHAL Sylvain MARCELLIN Eric – MÉMAIN Martine - PITARD Jean-Claude - RINJONNEAU Eric - VINET Micheline
Excusés : GILBERT Christian - PERTUS Virginie – VIOLLEAU Christophe
Secrétaire de séance : Micheline VINET

Ouverture de la séance à 20h30

**ORDRE DU JOUR**

- Vote du compte administratif 2019
- Vote du compte de gestion 2019
- Lotissement Les Orchidées :
  - Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec Synergéo
  - Devis de la RESE pour alimentation en eau potable
  - Devis du SDEER pour la mise en place de 6 candélabres
  - Choix de l'entreprise pour les travaux de VRD
- Dissolution de la régie de photocopies
- Questions diverses

1° **Vote du compte administratif 2019**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Claude PITARD adopte, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2019 pour le budget principal et les budgets annexes

*BUDGET COMMUNE*

| | | |
|---|---|---|
| Section Investissement | Excédent | 7 167.97 € |
| Section Fonctionnement | Excédent | 407 873.50 € |

*BUDGET ANNEXE « COMMERCE MULTISERVICES »*

| | | |
|---|---|---|
| Section Investissement | Déficit | 1 500.00 € |
| Section Fonctionnement | Excédent | 7 135.90 € |

*BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES ORCHIDÉES »*

| | | |
|---|---|---|
| Section Investissement | Résultat | 0 € |
| Section Fonctionnement | Résultat | 0 € |

2° **Vote du compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur pour le budget de la commune et le budget annexe.

3° **Lotissement Les Orchidées**

Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec Synergéo

Madame le Maire fait part que suite à l'avancée des études la base prévisionnelle des travaux est portée à 96 000 € HT et présente un projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre à signer avec la SARL Synergéo qui s'élève à + 845 € HT ce qui porte le nouveau montant du marché à 13 810 € HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec Synergéo

Devis de la RESE pour alimentation en eau potable

Madame le Maire présente le devis de la RESE pour le raccordement du lotissement au réseau d'eau potable. Cette prestation comprend la desserte du lotissement, le raccordement et la pose de 6 branchements. Le devis s'élève 7500.68 € hors taxes.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la RESE et d'autoriser le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à cette décision et à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier

Devis du SDEER pour la mise en place de 6 candélabres
Madame le Maire présente l'estimation du Syndicat Départemental d'Electrification pour la mise en place de l'éclairage public et de 6 candélabres au lotissement communal Les Orchidées.
Le devis s'élève à un montant total de **9 585.59 €** avec une participation du Syndicat de 50 % ce qui représente un coût de **4 792.79** pour la Commune
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'adopter le devis et d'autoriser le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à cette décision et à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier

Choix de l'entreprise pour les travaux de VRD
Madame le Maire rappelle qu'il avait été lancé une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée pour les travaux de VRD pour l'aménagement du lotissement communal
Vu les propositions reçues en mairie et après analyse des offres,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise MARCHAND de TONNAY BOUTONNE pour un montant total hors taxes de 74 051.72 € soit 88 862.06 € TTC pour la solution de base.

4° **Dissolution de la régie de photocopies**
Madame le Maire rappelle que la commune dispose d'une régie permettant l'encaissement des photocopies et propose de clôturer cette régie à compter du 15 mars 2020.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des photocopies au 15 mars 2020
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération

5° **Plantation de végétaux devant le cimetière**
Madame le Maire rappelle le projet de plantation de végétaux sur le parking devant le cimetière et présente plusieurs projets proposés par les entreprises Nicolas GATINEAU et AZ JARDIN.

Après étude des différentes propositions, le Conseil Municipal, décide, par 8 voix Pour, de retenir la proposition n° 3 de l'entreprise Nicolas Gatineau pour l'aménagement de massifs en graminées pour un montant total de 2 665.80 € TTC et d'autoriser le Maire à signer le devis.

## QUESTIONS DIVERSES

**A . Signature d'une convention avec la SPA**
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le financement du ramassage des animaux errants auparavant pris en charge par la Communauté de Communes Vals de Saintonge devra désormais être assuré par la Commune à partir de cette année.
Madame le Maire présente 2 propositions pour cette prestation de services : SPA de SAINTES et groupe SACPA à SAINT AUBIN DE BLAYE (33)
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la SPA – Refuge du Bois Rulaud – 17100 SAINTES et opte pour la formule « tout compris » qui s'élève à 0.46 € par habitant
- d'adopter la convention de fourrière 2020 telle que proposée
- d'autoriser le maire à signer la convention de fourrière avec la SPA de SAINTES

Séance levée à 22 heures